forumpoenale

Stämpfli Éditions

forumpoenale 1/2018 | p. 50–53 **50**

Articles

Maria Ludwiczak Glassey, docteur en droit, Chargée de cours à l'Université de Genève, Chargée d'enseignement aux Universités de Genève et Neuchâtel

Mesures d'entraide judiciaire «dynamiques» *vs.* droit de l'entraide statique: 0:1

Remarques à propos de l'ATF 143 IV 186

Sommaire

Introduction

I. Le processus d'entraide ordinaire et ses exceptions

II. Les mesures d'entraide «dynamiques»

III. Le *knock-out* du Tribunal fédéral

Conclusion

Introduction

Il est le propre d'une écoute téléphonique active que d'être secrète. Il est le propre des résultats d'une telle écoute que d'être utilisables immédiatement par l'autorité pénale afin de lui permettre d'avancer dans son enquête. Il est le propre de l'entraide internationale en matière pénale que d'aider une autorité étrangère en procédant, à sa place, à des actes de procédure. Il...

Ce document est disponible pour les abonnés ou les clients payants par document.

S'abonner ↦ Acheter ↦

Login

Document "Mesures d'entraide judiciaire «dynamiques» vs. droit de l'entraide statique: 0:1" créé par Anonyme le 25.04.2024 sur forumpoenale.recht.ch | © Stämpfli Editions SA, Bern - 2024